



Certification

MANUEL DU CANDIDAT



Bukkie Adewuyi
CIA, CCSA, CRMA

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION	3
ÉTAPE 1	4
Conditions d'éligibilité.....	4
Créer un profil dans le système de gestion des candidats à la certification (CCMS).....	4
Options de demande et de paiement	5
Preuve d'identité.....	5
Preuve d'éducation	6
Aménagements spéciaux.....	6
Extension de l'éligibilité au programme.....	6
Prolongation en cas de difficultés.....	7
ÉTAPE 2	8
Paiement de l'inscription à l'examen	8
Planifier un examen	8
Prolongation de l'admissibilité à l'examen	9
Réception de la confirmation	9
Défaut de comparution	9
Modification d'un rendez-vous d'examen.....	9
Se présenter à l'examen	10
Avant de commencer l'examen	10
Passer l'examen.....	11
Repasser l'examen.....	12
ÉTAPE 3	13
Compléter la procédure de preuve d'expérience	13
Recevoir la notification de certification	13
ÉTAPE 4	14
Affichage de votre certification	14
Registre de certification.....	14
Badgeage social	15
ANNEXE A	16
ANNEXE B	20
ANNEXE C	22
ANNEXE D	23

Les étapes de la certification :
Étape 1 - Candidature

Ce manuel fournit des informations importantes sur la certification, y compris les règles applicables, les exigences, les politiques d'examen et de sécurité et d'autres procédures pour les programmes Certified Internal Auditor® (CIA®), Certification in Risk Management Assurance® (CRMA®) et Internal Audit Practitioner® (IAP®) de l'IIA.

Veuillez lire attentivement ce manuel, car il contient les conditions obligatoires des programmes de certification de l'IIA. Il vous guidera tout au long du processus de certification et vous fournira des conseils utiles à chaque étape.

Étape 2 - Test

Étape 3 - Vérification

Étape 4 - Renouvellement

**Remarque : Ce manuel a été rédigé en anglais à l'origine. Certaines sections ont été traduites à l'aide de la traduction assistée par l'intelligence artificielle et d'une relecture humaine. Si vous constatez des divergences entre la version traduite et la version officielle en anglais de ce manuel, veuillez envoyer un courriel à certifications@theiia.org pour les signaler. La version anglaise demeure la source officielle.*

INTRODUCTION

L'IIA propose plusieurs certifications internationales : le Certified Internal Auditor® (CIA®), le Certification in Risk Management Assurance® (CRMA) et le Internal Audit Practitioner®. Les examens de l'IIA sont proposés en plusieurs langues. Consultez le [site web de l'IIA](#) pour en savoir plus sur les langues dans lesquelles les examens sont proposés.



AUDITEUR INTERNE CERTIFIÉ® (CIA®)

Le CIA est la seule certification d'audit interne reconnue à l'échelle mondiale. Devenir un CIA est le meilleur moyen de communiquer les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour assumer efficacement les responsabilités professionnelles de tout audit interne, partout dans le monde.



CERTIFICATION EN ASSURANCE DE LA GESTION DES RISQUES® (CRMA®)

Le CRMA est la seule certification d'assurance de la gestion des risques pour les auditeurs internes. Le CRMA démontre la capacité à se concentrer sur les risques stratégiques, à garantir et à améliorer la valeur de l'organisation grâce à l'assurance des risques sur les principaux processus opérationnels, et à former la direction et le comité d'audit sur les risques et les concepts de gestion des risques.



PRATICIEN DE L'AUDIT INTERNE® (IAP®)

Le programme IAP permet aux étudiants, aux nouveaux auditeurs et aux auditeurs en rotation de démontrer rapidement leurs aptitudes en matière d'audit interne, alors qu'ils s'efforcent de franchir la première étape de leur parcours dans l'audit interne.

Les processus de certification, les prix et les taxes peuvent varier dans les pays où les examens sont administrés dans le cadre d'accords avec les instituts nationaux ou affiliés de l'IIA. Par exemple, si vous résidez en Afrique du Sud, vous devez être membre de l'IIA-Afrique du Sud pour participer aux programmes de certification mondiaux. De même, si vous résidez au Royaume-Uni ou en Irlande, vous devez être membre de l'IIA-Royaume-Uni et Irlande pour participer aux programmes de certification mondiale. Les candidats des pays suivants doivent se référer au site web de leur affilié local de l'IIA ou contacter leur représentant local pour plus d'informations sur les processus de certification locaux :

Belgique

Brésil

République
tchèque

Corée

Japon

Indonésie

AVIS : Toutes les ventes sont définitives, non remboursables et non transférables. Si vous estimez que le prix qui vous a été communiqué via le système de gestion des certifications pour les candidats (CCMS) est erroné, ne finalisez pas la transaction. Créez plutôt un dossier via le CCMS, et un administrateur vous contactera.

Pour bénéficier de la réduction réservée aux membres de l'IIA sur vos frais de candidature et d'inscription à la certification, vous devez vous assurer que votre demande d'adhésion a été complétée et validée, avant de soumettre votre formulaire de

candidature. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre institut IIA local (ou auprès du coordinateur du groupe d'audit de votre organisation pour vérifier si votre employeur est membre d'un groupe d'audit de l'IIA) afin de vérifier le statut de votre adhésion.

Il y a quatre étapes principales pour obtenir la certification et la conserver : S'inscrire, passer et réussir toutes les parties de l'examen, faire valider votre expérience professionnelle et renouveler votre certification chaque année. Le CCMS de l'IIA vous guidera tout au long de ce parcours.

ÉTAPE 1

Appliquer

Conditions d'éligibilité

Pour obtenir la certification, vous devez remplir toutes les conditions d'entrée et de sortie du programme, préserver la confidentialité de l'examen et respecter toutes les règles d'examen, les politiques de sécurité et les autres exigences, y compris les exigences contenues dans l'accord de non-divulgence et les conditions générales d'utilisation que les candidats doivent accepter comme condition de certification.

Familiarisez-vous avec les conditions d'admissibilité pour vous assurer que vous êtes qualifié et acceptez les termes et conditions du programme. Lorsque vous vous inscrivez à un programme, vous devez certifier que vous respecterez les dispositions de l'accord de confidentialité et des conditions générales d'utilisation et que vous avez pris connaissance de toutes les conditions du programme de certification auquel vous vous inscrivez (qui sont incluses dans le présent manuel du candidat à la certification).

Créer un profil dans le système de gestion des candidats à la certification (CCMS)

Tous les candidats à la certification doivent avoir un compte global de l'IIA pour créer un profil dans le CCMS. Un compte global de l'IIA vous permet de vous inscrire à des programmes de certification, de devenir membre de l'IIA, de vous inscrire à des événements, de consulter et d'afficher des offres d'emploi et d'acheter des produits. La création d'un compte global IIA et d'un profil dans le CCMS est facile et gratuite.

Si vous avez déjà un profil dans le CCMS mais qu'un certain temps s'est écoulé depuis votre dernière connexion, vous devriez vérifier vos informations pour vous assurer que votre compte est exact et à jour. Si vous avez oublié votre mot de passe CCMS, vous pouvez le réinitialiser sur la page d'ouverture de session CCMS.

Visitez le [CCMS](https://service.iiacustomersupport.org/support/home) pour accéder ou créer votre compte et votre profil IIA Global. Si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter le service des relations avec la clientèle en soumettant une demande d'assistance à l'adresse <https://service.iiacustomersupport.org/support/home>.

Options de demande et de paiement

Sélectionnez le programme de certification de votre choix dans le CCMS pour commencer le processus de candidature. Le paiement peut être effectué par carte de crédit (recommandé pour un service plus rapide) ou par PayPal. Les factures et les reçus peuvent être obtenus en sélectionnant "Mes commandes".

Une fois le paiement traité par l'IIA, vous disposez de 90 jours pour compléter la procédure de candidature. Suivez les instructions à l'écran pour compléter la demande.

Pour bénéficier de la réduction accordée aux membres de l'IIA sur les frais de demande de certification et d'inscription, assurez-vous que votre adhésion est entièrement traitée et visible sur votre compte CCMS *avant de* soumettre votre formulaire de demande. Pour vérifier l'état de votre adhésion, vérifiez auprès de votre filiale locale de l'IIA. Si votre employeur est membre d'un groupe d'audit de l'IIA, vous pouvez également vérifier auprès du coordinateur de votre groupe d'audit.

Télécharger les documents requis

Afin que l'IIA puisse vérifier que vous remplissez les conditions d'admission au programme de certification que vous avez choisi, vous devez fournir les documents requis.

Preuve d'identité

Une preuve d'identité est requise pour s'inscrire à tous les programmes de certification de l'IIA. La pièce d'identité soumise doit être valide (non expirée) et doit être délivrée par le gouvernement du même pays que votre adresse principale sur votre compte CCMS. Les pièces d'identité électroniques, sur papier ou sur papier plastifié ne sont pas acceptables. Le tableau suivant énumère les formes d'identification acceptables et inacceptables.

FORMES ACCEPTABLES D'IDENTIFICATION	FORMES INACCEPTABLES D'IDENTIFICATION
Permis de conduire délivré par le gouvernement	Carte d'identité de l'employé ou badge de travail
Passeport	Carte d'identité de l'université ou de l'établissement d'enseignement supérieur
Carte d'identité militaire	Carte d'assurance
Carte d'enregistrement des étrangers (carte verte, visa de résident permanent, etc.)	Selfie ou photo d'identité sans nom
Carte d'identité en langue locale délivrée par le gouvernement (carte en plastique avec un numéro d'identification) photo et signature, accepté uniquement s'il est délivré par le	Identification périmée, électronique ou imprimée par l'émetteur sur papier

pays dans lequel le candidat effectue des tests)	
--	--

Lorsque vous serez prêt à passer vos examens, vous devrez présenter votre pièce d'identité. Veuillez noter que la pièce d'identité que vous présenterez le jour de l'examen doit correspondre aux informations figurant dans votre profil CCMS. Pour corriger le nom actuel sur votre compte CCMS, veuillez sélectionner "Soumettre une demande de changement de nom" à partir de votre page d'accueil CCMS, puis complétez les étapes et le téléchargement de documents. La falsification de votre identité ou l'usurpation de l'identité d'une autre personne dans le but d'obtenir l'accès à un examen ou à du matériel d'examen sont des violations qui entraîneront une interdiction permanente d'accès à tout programme de certification de l'IIA.

Preuve d'éducation

Si votre programme exige une preuve d'éducation, le CCMS vous aidera à fournir l'un des documents suivants comme preuve d'éducation :

- Une copie de votre diplôme ou de vos relevés de notes officiels. (Si vous avez changé de nom depuis l'obtention de votre diplôme, vous devez également joindre votre document de changement de nom légal).
- Une lettre de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'université confirmant votre diplôme.
- Une lettre d'un service d'évaluation académique confirmant votre niveau de diplôme.

Aménagements spéciaux

L'IIA mettra en place des aménagements raisonnables pour les candidats à la certification lorsque cela est approprié et conforme aux exigences légales, par exemple pour les candidats présentant un handicap documenté qui limite considérablement leur capacité à lire ou à compléter l'examen de quelque manière que ce soit.

Si vous prévoyez d'avoir besoin d'aménagements spéciaux pour les tests, veuillez télécharger le [formulaire officiel de demande d'aménagements de l'IIA](#) au cours du processus de demande d'inscription au programme. Il vous sera demandé de télécharger le formulaire rempli et tout autre document pertinent. Si vous avez des questions concernant les aménagements pour la certification, veuillez envoyer un courriel à [.certaccommodations@theiia.org](mailto:certaccommodations@theiia.org)

Extension de l'éligibilité au programme

Une fois admis dans le programme de certification de votre choix, vous devez remplir toutes les conditions d'admissibilité et terminer le programme avant la date d'expiration de votre admissibilité, à moins que vous n'achetiez une prolongation unique. Pour prolonger votre programme d'un an, vous devez suivre la procédure de prolongation du programme dans le CCMS avant la date d'expiration de votre programme. Si votre éligibilité au programme expire avant que vous n'ayez rempli toutes les conditions nécessaires pour recevoir votre certification, vous pouvez vous réinscrire ; cependant, vous devrez repasser tous les examens que vous avez passés au cours de votre précédente période d'éligibilité.

Prolongation en cas de difficultés

Une prolongation unique de la fenêtre du programme de certification ou de la fenêtre d'admissibilité à l'examen peut être autorisée pour les candidats qui ont des circonstances atténuantes (par exemple, maladie, maternité ou paternité, décès dans la famille, troubles civils, catastrophe naturelle ou service militaire). Dans une telle situation, vous devez soumettre un dossier par l'intermédiaire du [CCMS](#), en détaillant les circonstances atténuantes. La demande sera examinée et vous recevrez des instructions sur la marche à suivre. Toutes les demandes de prolongation pour cause de difficultés doivent être accompagnées de documents justificatifs.

ÉTAPE 2

Test

Vous devez remplir toutes les conditions d'admission et être approuvé dans un programme de certification avant de pouvoir vous inscrire et planifier votre (vos) examen(s).

Paiement de l'inscription à l'examen

La politique de l'IIA en matière de paiement des frais d'inscription aux examens est similaire à celle qui s'applique aux demandes d'inscription aux programmes, en ce sens que les **frais d'inscription aux examens ne sont pas remboursés** :

- Si vous pensez que le prix indiqué est incorrect pour quelque raison que ce soit, ne terminez pas votre inscription. Ouvrez plutôt un dossier dans le CCMS.
- Aucun remboursement ou crédit des frais d'examen ne sera effectué une fois que vous aurez accepté le prix et effectué l'achat ; les frais d'inscription ne peuvent pas être remboursés une fois que le paiement a été effectué.
- Les frais payés par l'intermédiaire du CCMS ne peuvent pas être transférés d'une inscription à une autre.

L'IIA et Pearson VUE

L'IIA a passé un contrat avec Pearson VUE pour l'administration de ses examens de certification. Pearson VUE dispose de centres d'examen dans le monde entier et propose des examens informatisés dans plusieurs langues. Ses investissements technologiques garantissent une sécurité de pointe et un service amélioré pour les candidats à la certification de l'IIA.

Une fois le paiement effectué, la fenêtre d'autorisation d'examen est de 180 jours ou jusqu'à la date d'expiration de votre programme, selon la première éventualité (les examens ne peuvent pas être passés après l'expiration d'un programme). (Vous devez planifier et passer votre examen de certification dans la fenêtre d'autorisation d'examen.)

Planifier un examen

Les horaires des centres de test **Pearson VUE** varient et peuvent changer fréquemment. Toutefois, la plupart des centres d'examen sont ouverts cinq ou six jours par semaine pendant les heures normales d'ouverture (en fonction des conditions locales) tout au long de l'année. Nous vous encourageons à planifier votre examen par l'intermédiaire du CCMS dès que possible. Plus vous le faites tôt, plus vous avez de chances de réserver une date, une heure et un lieu qui vous conviennent. Les personnes qui se présentent sans rendez-vous ne sont pas acceptées ; vous devez avoir pris rendez-vous pour passer un examen. Vous pouvez également planifier votre examen en appelant le service clientèle de Pearson VUE.

- Consultez [la page web du service clientèle de Pearson VUE](#) pour trouver le numéro de téléphone approprié à votre situation géographique. De nombreux centres de service à la clientèle disposent de numéros gratuits pour vous faciliter la tâche.
- Vous trouverez une liste des centres d'examen sur le [site web de Pearson VUE](#), et sélectionnez le centre de votre choix avant de téléphoner.

- Ayez à l'esprit vos premier, deuxième et troisième choix de dates et d'heures avant de téléphoner.
- Fournissez au représentant du centre de service à la clientèle de Pearson VUE votre numéro d'identification de candidat de l'IIA, et vous serez guidé dans le processus de programmation.

ALERTE : N'appellez pas un centre de test spécifique pour planifier ou annuler un examen. Seuls les représentants du service clientèle de Pearson VUE peuvent vous aider.

Prolongation de l'admissibilité à l'examen

Lorsque vous vous inscrivez à un examen, votre fenêtre d'examen est ouverte pendant 180 jours ou jusqu'à la date d'expiration de votre programme, selon la première éventualité. Si vous ne respectez pas ce délai, votre inscription sera annulée (vous perdrez tous les frais payés et vous devrez vous réinscrire et effectuer un nouveau paiement).

Si nécessaire, vous pouvez acheter une prolongation unique de votre admissibilité à l'examen par l'intermédiaire du [CCMS](#). Cette prolongation vous donne 75 jours supplémentaires (ou jusqu'à la date d'expiration de votre programme, selon la première éventualité) pour vous présenter à l'examen. La prolongation de l'admissibilité à l'examen ne sera pas accordée au-delà de la date d'expiration de votre programme.

Réception de la confirmation

Après avoir programmé votre examen, Pearson VUE vous enverra par courrier électronique une confirmation de rendez-vous comprenant des informations sur l'emplacement du centre d'examen. Si vous ne recevez pas d'e-mail de Pearson VUE indiquant que vous êtes programmé pour un examen, contactez immédiatement le [service clientèle de Pearson VUE](#), car cela peut indiquer que votre rendez-vous n'a pas été correctement enregistré.

Défaut de comparution

Vous devez être présent à la date de l'examen avec la pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement que vous avez utilisée pour vous inscrire. Si vous ne vous présentez pas en personne à l'examen à la date, au lieu et à l'heure prévus, votre inscription sera annulée, un statut "No-Show" sera indiqué dans votre compte CCMS et vous perdrez les frais d'inscription à l'examen. Aucun remboursement ne sera effectué. Si un statut "No-Show" est émis, vous devrez compléter une nouvelle inscription à l'examen avec le paiement pour programmer une autre date d'examen. Pearson VUE est responsable de la déclaration du statut "No-Show". Vous pouvez contacter Pearson VUE directement pour faire appel.

Modification d'un rendez-vous d'examen

Vous pouvez annuler ou reporter votre rendez-vous d'examen confirmé si nécessaire pendant la période d'examen, directement dans le [CCMS](#) ou en contactant Pearson VUE. Vous pouvez effectuer des changements jusqu'à 48 heures avant

Note à l'attention des candidats de la République populaire de Chine : Les délais requis pour modifier un rendez-vous d'examen et les frais y afférents sont différents en Chine. Toutes les modifications doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant l'ouverture de la fenêtre d'examen pour laquelle votre rendez-vous a été confirmé.

vos rendez-vous confirmés. Cependant, des frais de changement de 75 dollars US (payables directement à Pearson VUE, les taxes applicables peuvent être perçues conformément aux lois et réglementations locales) vous seront facturés à chaque fois que vous modifiez votre rendez-vous. Vous recevrez un courriel de Pearson VUE confirmant vos modifications. Si vous ne recevez pas cet e-mail, contactez immédiatement le [service clientèle de Pearson VUE](#) pour vous assurer que votre rendez-vous a été correctement enregistré.

Se présenter à l'examen

L'IIA vous recommande vivement de vous familiariser avec les principes de base des tests informatisés (CBT) avant le jour de l'examen. Visitez [le site web de l'IIA](#) pour obtenir un tutoriel sur les tests informatisés. Ce tutoriel n'est pas disponible au centre d'examen.

Si vous devez passer votre examen en personne dans un centre d'examen, prévoyez d'arriver au centre d'examen au moins 30 minutes avant l'heure prévue de votre rendez-vous. Si vous arrivez moins de 30 minutes avant votre rendez-vous, l'accès à l'examen peut vous être refusé et vous serez considéré(e) comme "No-Show". Si vous arrivez après l'heure prévue de votre rendez-vous, vous ne serez pas admis à passer l'examen et vous serez considéré(e) comme "No-Show".

Vous devez présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, sur laquelle figure votre nom tel que vous l'avez indiqué lors de la procédure de candidature au programme. Votre pièce d'identité doit contenir votre nom et votre pays exactement comme vous l'avez indiqué lors de la procédure d'inscription. Les informations de la pièce d'identité doivent correspondre à votre profil CCMS et au nom qui apparaît sur votre rendez-vous d'examen Pearson VUE. Selon le centre d'examen, il peut vous être demandé de fournir une image d'empreinte digitale.

ALERTE : Si vous ne présentez pas une pièce d'identité valide, en cours de validité et acceptable au moment où vous devez passer votre examen, vous ne serez pas autorisé(e) à passer votre examen et vous serez considéré(e) comme "non présent(e)", même si vous vous êtes présenté(e) au centre d'examen. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les centres d'examen ne vous demanderont aucun paiement (à l'exception des pays où une taxe locale doit être perçue). Si l'on vous demande de payer des frais directement au centre d'examen, contactez le [service clientèle de Pearson VUE](#).

Pour plus d'informations sur l'expérience du centre d'examen, visitez [le site web de l'IIA](#) et faites défiler vers le bas pour voir la vidéo "What to Expect at Pearson VUE" (à quoi s'attendre chez Pearson VUE).

Avant de commencer l'examen

Une fois que vous avez terminé les procédures d'enregistrement au centre d'examen, l'administrateur de l'examen vous accompagnera à votre poste de travail, où vous devrez rester pendant toute la durée de votre séjour chez Pearson VUE, à moins que vous ne soyez autorisé à quitter la salle. Une fois assis à votre poste de travail, l'administrateur vous connectera à votre examen. Il vous sera demandé de confirmer que l'examen affiché à l'écran est bien celui que vous devez passer.

La session commence par un écran de bienvenue, et il vous sera demandé d'accepter l'accord de confidentialité (NDA) et les conditions générales d'utilisation de l'IIA avant le début de l'examen (voir l'annexe C pour lire les conditions générales d'utilisation à

Fermeture inattendue de votre centre de test

l'avance). (Si vous n'acceptez pas l'accord de confidentialité, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen et vous perdrez les frais d'examen. **L'acceptation de l'accord de non-divulgation et des conditions générales d'utilisation est une condition nécessaire et obligatoire pour passer l'examen et obtenir la certification dans le programme.**

Ces écrans initiaux ne comptent pas dans le temps de l'examen. Toutefois, sachez que ces écrans initiaux sont soumis à une limite de temps distincte et que, si cette limite est dépassée, l'examen sera automatiquement interrompu et vous perdrez les frais d'inscription à l'examen.

Passer l'examen

L'écran de votre ordinateur est doté d'un minuteur intégré qui vous indique le temps restant au fur et à mesure que vous avancez dans l'examen. Planifiez judicieusement votre temps afin d'avoir suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions. Il n'y a pas de pénalité pour les réponses incorrectes.

Veillez noter qu'aucune pause n'est prévue pendant l'examen. Vous pouvez prendre une pause, si nécessaire, mais le temps pris pour les pauses compte dans le temps total alloué pour l'examen. Si vous quittez la salle d'examen pour quelque raison que ce soit, vous devrez signer le registre du centre d'examen et présenter votre pièce d'identité à la sortie et à l'entrée. Il peut également vous être demandé de fournir une image d'empreinte digitale.

L'IIA et Pearson VUE prennent au sérieux la sécurité des examens et le comportement des candidats. Les employés des centres d'examen sont formés pour détecter tout comportement inhabituel, et leur surveillance en temps réel est renforcée par l'enregistrement audio et vidéo des sessions d'examen. En passant l'examen, vous consentez à l'enregistrement vidéo et audio pendant la durée prévue de l'examen, dans toute la mesure permise par les lois de la juridiction dans laquelle vous passez l'examen. Un candidat soupçonné par l'IIA d'avoir commis une fraude, une mauvaise conduite ou toute autre violation d'une règle, d'une politique ou d'une exigence de certification applicable, peut faire l'objet d'une invalidation et/ou d'une annulation de son score à l'examen, d'une suspension du droit de repasser ou de se présenter à tout examen de certification de l'IIA pour une durée déterminée par l'IIA, et/ou d'une interdiction permanente d'accès aux programmes de certification de l'IIA. Voir l'[annexe A](#) pour plus d'informations sur la sécurité des examens, les sanctions en cas d'infraction et la procédure d'appel pour les candidats.

Si vous rencontrez un problème informatique, signalez-le immédiatement à l'administrateur de l'examen et demandez au surveillant d'enregistrer un cas. Ne posez pas de questions aux employés du centre d'examen sur le contenu ou les résultats de l'examen. Ils ne sont pas en mesure de vous aider dans ces domaines. Si vous avez des inquiétudes concernant votre expérience de l'examen, contactez le [service clientèle de Pearson VUE](#).

Une fois que vous avez terminé l'examen ou que le temps imparti a expiré, vous serez informé sur votre écran que l'examen est terminé. À ce moment-là, vous devez remettre tout matériel (tableau de notes, marqueur effaçable à sec, etc.) à l'administrateur de l'examen et vous pouvez ramasser vos effets personnels et quitter le centre d'examen.

Si le centre de test que vous avez sélectionné ferme ou n'est pas disponible le jour de l'examen, Pearson VUE vous contactera. Toutefois, si vous n'êtes pas sûr que le centre de test soit ouvert le jour de l'examen prévu en raison de conditions météorologiques défavorables ou d'autres problèmes locaux inattendus, appelez directement le centre de test à l'adresse suivante : . Si le centre est ouvert, il vous incombe de vous rendre au rendez-vous. S'il est fermé, vous aurez la possibilité de reporter le rendez-vous sans pénalité ni frais.

Si vous ne parvenez pas à contacter le centre d'examen local, veuillez contacter le [service clientèle de Pearson VUE](#).

Réception de vos résultats

Chaque question contribuant à votre note a été préalablement testée afin de garantir la validité statistique de l'examen. Votre note brute est calculée en fonction du nombre de réponses correctes et est convertie en une échelle de notation allant de 250 à 750 points. Un résultat de 600 points ou plus est requis pour réussir un examen de l'IIA ; toutefois, si vous réussissez l'examen, le relevé indiquera seulement que vous avez réussi; aucune note ne sera communiquée. En cas d'échec, le relevé indiquera votre note et une liste des sujets du syllabus où des améliorations sont nécessaires.

Votre dossier d'examen sera mis à jour dans CCMS, et une notification sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans votre profil. Les relevés de notes ne sont pas disponibles directement dans le CCMS. Votre compte CCMS indiquera uniquement si vous avez réussi ou échoué à un examen. Pour obtenir un relevé de notes, connectez-vous au CCMS, sélectionnez « Accéder à Pearson VUE », puis « Afficher le relevé de notes ».

Si l'IIA estime que vos résultats d'examen nécessitent une analyse plus approfondie, la mise à jour de votre dossier d'examen dans le CCMS peut être retardée, et vous en serez informé par courriel. Cette analyse peut prendre entre 4 et 6 semaines. De plus, l'IIA se réserve le droit absolu d'invalider, de suspendre et/ou d'annuler l'examen ou les résultats d'un candidat, à tout moment, en cas de suspicion de faute professionnelle, d'anomalies dans les résultats et/ou de violation de toute règle d'examen applicable, de toute politique de sécurité ou de toute autre exigence ou obligation de certification établie par l'IIA. Pour plus d'informations concernant la sécurité des examens, les sanctions en cas d'infraction, ainsi que le droit de recours des candidats et la procédure de recours, veuillez vous reporter à l'annexe A du présent manuel.

Repasser l'examen

La politique de rattrapage de l'IIA limite le nombre de fois où vous pouvez passer l'examen à huit (8) fois au cours de votre période d'admissibilité au programme.

La date la plus proche à laquelle vous pourrez prendre rendez-vous pour repasser un examen échoué est 30 jours à compter de la date à laquelle vous avez passé cet examen pour la dernière fois. Pour repasser un examen échoué, vous devez procéder à une nouvelle inscription accompagnée du paiement. Si vous ne terminez pas votre programme de certification dans les délais impartis, vous perdrez tous les frais payés et les examens passés.

Vous n'êtes pas autorisé à repasser un examen que vous avez déjà passé, sauf si la période de validité de votre programme de certification a expiré. Si vous devez repasser un examen ou une partie d'examen que vous avez déjà réussi (parce que la fenêtre de votre programme de certification a expiré), la première date de rendez-vous pour l'examen que vous pourrez choisir sera 30 jours après la date à laquelle vous avez passé l'examen pour la dernière fois.

ÉTAPE 3

Vérifier

La preuve de l'expérience est généralement une condition de sortie des programmes de certification de l'IIA. Vous pouvez effectuer la vérification de l'expérience à tout moment après l'approbation de votre demande, mais une fois que vous avez passé le(s) examen(s) requis, votre expérience doit être vérifiée pour que vous puissiez obtenir la certification.

Compléter la procédure de preuve d'expérience

Même si vous réussissez votre ou vos examens, votre certification ne sera pas accordée tant que l'IIA n'aura pas vérifié la preuve d'expérience que vous avez soumise. Le CCMS vous guidera tout au long du processus automatisé de preuve d'expérience.

Recevoir la notification de certification

Une fois que vous avez satisfait à toutes les exigences d'un programme de certification, un audit est effectué. Ce processus peut prendre de 7 à 10 jours ouvrables. Une fois l'audit terminé, vous recevrez une notification à l'adresse électronique principale indiquée dans votre profil CCMS, confirmant votre certification. Vous pourrez alors commencer à mettre en valeur votre réussite. De plus, si vous choisissez de participer, votre nom et votre certification seront inclus dans le [registre de certification de l'IIA](#).

Je suis auditeur interne certifié.



ÉTAPE 4

Renouveler

Pour renouveler votre certification chaque année, vous devez respecter les exigences énoncées dans [la politique de renouvellement annuel de la certification](#), qui comprend l'attestation de l'achèvement de vos heures de formation professionnelle continue (FPC) - y compris deux heures de formation à l'éthique - avant le 31 décembre de chaque année.

Si vous ne remplissez pas vos obligations en matière de FPC dans les délais impartis, vous serez automatiquement placé en "période de grâce" (inactif) et vous ne pourrez pas utiliser votre certification tant que vous n'aurez pas rempli les conditions requises. Si une certification est révoquée, le certificat papier attestant de l'obtention de la certification doit être détruit immédiatement. En outre, les personnes ne doivent pas utiliser de désignations (telles que IAP, CIA, CRMA, etc.) après leur nom, et il leur est interdit de se présenter comme des personnes certifiées. S'ils souhaitent être à nouveau certifiés, ils doivent remplir une demande de recertification :

- Programme IAP : les personnes doivent réussir l'examen CIA Part-1.
- Programme CIA : les personnes doivent réussir l'examen CIA Part-1.
- Programme CRMA : les personnes doivent réussir l'examen CRMA

Chaque année, l'IIA procède à un échantillonnage aléatoire d'un pourcentage de toutes les personnes certifiées afin de confirmer leur conformité avec la politique de renouvellement annuel de la certification de l'IIA. Si vous êtes sélectionné pour un audit, vous devrez présenter vos certificats FPC comme preuve des heures que vous avez attestées. Si vous ne vous conformez pas à cette exigence, votre statut de certification sera définitivement "révoqué".

Affichage de votre certification

Des certificats électroniques au format PDF sont disponibles à **la demande** 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les personnes qui conservent un statut "actif". Si vous le souhaitez, vous pouvez commander un certificat imprimé moyennant des frais. Le [magasin de cadres de l'IIA](#) propose plusieurs options pour afficher votre certificat de certification, qui peut être personnalisé.

Registre de certification

En outre, vous pouvez vous inscrire au [registre des certifications de l'IIA](#). Le registre des certifications de l'IIA est un registre public actualisé des personnes qui ont obtenu une certification de l'IIA et qui la conservent en attestant d'une FPC pour maintenir leur(s) titre(s) actif(s). Le registre de certification de l'IIA permet également aux employeurs et aux recruteurs de vérifier la certification. Tous les détenteurs d'une certification IIA active qui choisissent volontairement de s'inscrire seront inclus dans le registre. Une personne dont la certification n'est pas active ne sera pas visible dans le registre de certification de l'IIA.

L'IIA ne fournit pas de lettres de vérification aux détenteurs de certifications. Les personnes qui souhaitent obtenir une vérification de leur titre doivent s'inscrire au registre de certification de l'IIA. Vous pouvez gérer vos préférences en matière de registre à partir de votre compte CCMS en sélectionnant " Update My Profile " (mise à jour de mon profil).

Badgeage social

Vous pouvez également raconter votre histoire professionnelle sur des sites de réseaux sociaux et professionnels populaires, sur des sites web personnels ou dans des courriels avec des badges de certification compatibles avec le web. Pour en savoir plus, visitez la [page web de Social Badging](#) IIA sur le . Le Social Badging n'est pas disponible dans toutes les régions.

Les questions ou préoccupations relatives à votre certification doivent être envoyées à l'IIA en soumettant un dossier par l'intermédiaire de votre compte CCMS.



ANNEXE A

Politique de sécurité des examens

L'IIA prend la sécurité des examens au sérieux, car la valeur de votre certification et notre crédibilité en dépendent. L'examen de l'IIA et son contenu sont confidentiels, et l'accord de non-divulgaration exige légalement des candidats qu'ils gardent tout le matériel d'examen confidentiel. La reproduction, le partage, la discussion, la publication ou le téléchargement de tout ou partie du contenu de l'examen sont strictement interdits. Le non-respect de cette interdiction constitue un manquement grave à l'éthique et aux règles de l'examen qui expose le candidat à des mesures disciplinaires de l'IIA pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive d'obtenir une certification de l'IIA. En outre, l'IIA peut exercer tous les recours possibles en droit ou en équité.

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des mesures de sécurité prévues par le programme de sécurité des examens (cette liste n'est pas exhaustive) :

- Les documents et le contenu de l'examen sont confidentiels, protégés par des droits d'auteur et sont la propriété intellectuelle de l'IIA.
- Seuls les candidats qualifiés peuvent se présenter à un examen.
- Tous les examens sont surveillés.
- Analyses médico-légales continues et améliorées des examens afin d'identifier les irrégularités ou les anomalies dans les tests, notamment
 - Modèles de réponses inhabituels
 - Résultats irréguliers aux examens
 - Similitudes des réponses avec celles des autres candidats
 - Exposition présumée, intentionnelle ou accidentelle, du contenu de l'examen
 - Collusion entre les candidats
- Surveillance des médias sociaux et exploration du web pour identifier les sites de questions d'examen non autorisés et les services de test par procuration, où des personnes ou des entreprises sont payées pour passer des examens au nom des candidats.
- Enquête sur les tuyaux et les rapports reçus.
- Les examens de l'IIA sont protégés par les lois civiles et pénales des États-Unis et d'ailleurs.

Les garanties et procédures de sécurité existantes comprennent des analyses médico-légales permanentes visant à identifier des modèles d'examen irréguliers susceptibles d'indiquer une fraude et permettant d'identifier rapidement et de manière proactive toute activité suspecte. L'IIA se réserve le droit absolu de prendre des mesures à l'encontre d'un candidat concernant sa certification à la suite d'une suspicion de fraude à l'examen ou d'une autre faute, ou pour toute autre violation par un candidat d'une règle, d'une politique ou d'une procédure de l'IIA, afin de protéger et de maintenir la sécurité et l'intégrité de son examen, de son matériel d'examen et de ses programmes de certification. Les mesures que l'IIA peut prendre à l'encontre d'un candidat concernant sa certification comprennent, sans s'y limiter, l'annulation, la rétention et/ou l'invalidation d'un examen ou d'une note d'examen ; l'obligation pour un candidat de repasser un examen ; la suspension de la capacité d'un candidat à repasser un examen ou à se présenter à un examen pendant une certaine période, si l'IIA le juge nécessaire en fonction des circonstances ; et/ou l'interdiction permanente pour un candidat de participer à l'un des programmes de certification de l'IIA.

Responsabilités du candidat

En tant que candidat, vous devez faire preuve d'un comportement éthique irréprochable lors de l'étude, de la préparation et de la passation de l'examen. Vous acceptez l'accord de confidentialité de l'IIA, les conditions générales d'utilisation et toutes les politiques décrites dans le manuel de certification. Tous les candidats doivent participer à la sécurité de l'examen en signalant tous les cas d'inconduite, soupçonnés ou non, par le biais d'un cas de soutien dans le CCMS. Cela inclut le signalement de tout fournisseur de préparation à l'examen peu recommandable. Cette attente s'étend aux bénévoles, aux membres et aux personnes certifiées.

Violations et mauvaise conduite

La **possession**, la reproduction, la publication ou la divulgation **non autorisée** de tout matériel d'examen de l'IIA - y compris le stockage ou la divulgation de questions d'examen à toute personne ou entité par quelque moyen que ce soit (y compris oralement) avant, pendant ou après l'examen - est interdite et peut entraîner la disqualification du programme ou toute autre censure appropriée. Voici quelques exemples de violations de l'éthique et de mauvaise conduite :

- Fournir des déclarations fausses, incohérentes ou trompeuses, ou omettre des informations demandées par l'IIA.
- Présenter une preuve d'éducation ou d'identité altérée ou inauthentique.
- Inclure des informations fausses, incohérentes ou trompeuses dans une candidature.
- Présentation d'un rapport de notes d'examen falsifié.
- Création de plusieurs comptes CCMS (Certification Candidate Management System).
- Passer l'examen pour quelqu'un d'autre ou demander à quelqu'un d'autre de passer l'examen pour vous (test par procuration).
- Discuter du contenu de l'examen avec un tiers.
- L'utilisation, la copie ou le partage de matériel d'examen, que ce soit lors de la préparation (comme l'utilisation d'une source de vidage de cerveau avec du matériel obtenu frauduleusement) ou pendant l'examen, ou toute autre forme de tricherie.
- Obtenir un accès avancé au matériel de certification ou d'examen.
- Avoir commis un acte répréhensible, tel que déterminé par les anomalies de score et l'analyse médico-légale.
- Vol de matériel d'examen.
- Apporter des objets interdits dans la salle d'examen.
- Ne pas suivre les instructions du personnel du centre d'examen.
- Violation de toute politique, règle ou exigence de sécurité de l'examen établie par l'IIA.
- Violation de l'accord de non-divulgation et des conditions générales d'utilisation.
- Violation des règles et règlements du centre d'examen ou de programmation de Pearson VUE.
- Tenter l'une des actions susmentionnées.

Visitez la [page web de l'IIA sur la sécurité des examens](#) pour plus d'informations sur la sécurité des examens, y compris des conseils sur les comportements acceptables (et non acceptables).

Signalement des infractions

Tout le monde - y compris les candidats, les bénévoles, les membres, les personnes certifiées et le public - a un rôle à jouer pour garantir que les informations relatives aux examens et la propriété intellectuelle de l'IIA restent confidentielles et protégées. Si vous êtes témoin d'un comportement inhabituel ou inapproprié dans un centre d'examen lié au contenu de l'examen de l'IIA, si vous recevez ou avez connaissance d'offres ou de publicités pour la vente de questions et de

réponses d'examen de certification de l'IIA, ou si vous avez des questions, des commentaires ou des inquiétudes concernant la sécurité des examens, veuillez ouvrir un dossier à partir de votre compte CCMS ou notifier ethics@theiia.org pour fournir des informations en toute confidentialité.

Conséquences des violations

Les examens de l'IIA sont confidentiels et sécurisés, protégés par les lois civiles et pénales des États-Unis et d'ailleurs. Si l'IIA découvre une violation ou une irrégularité le jour de l'examen ou après, l'IIA peut retenir, annuler et/ou invalider vos notes d'examen et/ou vous suspendre ou vous interdire définitivement la certification. Les irrégularités qui peuvent amener l'IIA à remettre en question la validité des résultats de l'examen comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Exposition présumée (intentionnelle ou accidentelle) au contenu de l'examen.
- Modèles de réponses inhabituels.
- Changements de score inhabituels.
- Des performances irrégulières dans les différentes parties de l'examen.

L'IIA enquêtera sur tous les cas présumés de mauvaise conduite, d'irrégularité ou de violation des règles, politiques et exigences de l'IIA en matière de sécurité des examens. L'IIA a le droit de prendre les mesures qu'il juge nécessaires à l'encontre d'un candidat lorsque, selon lui, il existe des raisons de bonne foi de mettre en doute la validité d'un score, quelle qu'en soit la raison. L'IIA peut prendre des mesures supplémentaires à l'encontre d'un candidat dans la mesure où la loi le permet.

Avis écrit d'infraction(s) et de sanction

S'il est établi qu'un candidat s'est livré à une fraude ou à une mauvaise conduite à l'examen, ou qu'il a violé une règle, une politique, une procédure ou une condition de certification, l'IIA lui enverra une notification écrite par courrier électronique l'informant de la ou des violations et de sa décision quant à la sanction à imposer.

Recours des candidats et procédure de recours

Les candidats peuvent faire appel de la décision de l'IIA d'imposer une pénalité pour la violation. Les violations suivantes de la politique ne peuvent pas faire l'objet d'un recours :

1. Invalidation de la note sur la base d'anomalies trouvées par l'analyse légale qui ne correspondent pas aux seuils établis que l'IIA utilise pour déterminer la validité de la note.
2. Mauvaise conduite lorsque des vidéos ou des images montrent votre violation de la politique
3. Demander à quelqu'un de vous aider ou de passer votre examen à votre place, passer un examen pour quelqu'un d'autre, partager ou divulguer du matériel d'examen

Un candidat qui souhaite exercer son droit d'appel pour une décision imposant une suspension ou une interdiction permanente doit déposer une demande écrite d'appel en ouvrant un dossier de soutien auprès du SGCC dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date d'émission de l'avis écrit de l'IIA au candidat. Une demande d'appel soumise hors délai, en dehors de la période obligatoire de 14 jours, ne sera pas prise en compte, examinée ou accordée.

La demande écrite de recours d'un candidat doit contenir une déclaration décrivant les motifs et les bases du recours et inclure toute preuve à l'appui de la déclaration. Il est recommandé de présenter ces preuves.

L'IIA examinera et étudiera toutes les demandes d'appel soumises dans les délais et communiquera ensuite sa décision finale d'appel aux candidats par courrier électronique.

ANNEXE B

Liens utiles

L'All	https://www.theiia.org/en/
Politique de confidentialité de l'IIA	https://www.theiia.org/en/Privacy-Policy/
Adhésion à l'All	https://www.theiia.org/en/membership/
Certifications IIA	https://www.theiia.org/en/certifications/
PEI	https://www.theiia.org/en/certifications/iap/
CIA	https://www.theiia.org/en/certifications/cia/
CRMA	https://www.theiia.org/en/certifications/crma/
CCMS	https://ccms.theiia.org/
Demande d'accommodement	https://www.theiia.org/globalassets/documents/certifications/iaa-accommodations-application.pdf
Normes et professionnalisme	https://www.theiia.org/en/standards/2024-standards/future-of-the-ippf-evolution/ethics-and-professionalism/
Tutoriel sur les tests informatisés	https://www.theiia.org/en/certifications/currently-enrolled/certification-online-testing/cbt-exam-tutorial/
Procédures de cas d'éthique	https://www.theiia.org/globalassets/documents/content/tools/ethics-case-procedures.pdf
Langue de l'examen Offres	https://www.theiia.org/en/certifications/currently-enrolled/exam-language-offerings/
Sécurité des examens	https://www.theiia.org/en/certifications/currently-enrolled/exam-security/
Options de paiement	https://www.theiia.org/en/pages/payment-options/
Pearson VUE	www.pearsonvue.com/iaa

Service clientèle de Pearson VUE	http://www.pearsonvue.com/iia/contact/
Ressources pour l'étude	https://www.theiia.org/en/certifications/currently-enrolled/exam-preparation-resources/
Renouvellement	https://www.theiia.org/en/certifications/already-certified/cpe-requirements/
Médias sociaux et badgeage	https://www.theiia.org/en/certifications/already-certified/social-media-and-badging/
Certification Registre	https://www.theiia.org/en/certifications/certification-registry/
Certification Cadres	https://www.diplomaframe.com/iia/

ANNEXE C

Accord de non divulgation et Conditions générales d'utilisation

Avant de commencer l'examen, il vous sera demandé de lire et d'accepter les conditions ci-dessous. Si vous n'acceptez pas ces conditions, l'examen ne vous sera pas délivré et vous devrez renoncer aux frais d'examen. Nous vous conseillons de lire les conditions suivantes avant le jour de l'examen.

J'accepte de respecter et d'être lié par les règles de l'IIA, y compris le présent accord de confidentialité et les conditions générales d'utilisation.

Je comprends que l'examen de l'IIA est confidentiel et sécurisé, protégé par les lois civiles et pénales des États-Unis et d'ailleurs. Cet examen est confidentiel et protégé par la loi sur les droits d'auteur.

Je n'ai pas accédé aux questions en direct qui pourraient figurer dans mon examen. Je m'engage à ne pas discuter du contenu de l'examen avec qui que ce soit.

Je n'enregistrerai pas, ne copierai pas, ne divulguerai pas, ne publierai pas ou ne reproduirai pas les questions ou les réponses d'un examen, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit avant, pendant ou après l'examen, y compris oralement, par écrit, dans une salle de chat, un tableau de messages ou un forum sur Internet, par SMS ou par tout autre moyen.

J'ai lu, compris et accepté les conditions énoncées dans le manuel du candidat à la certification de l'IIA, y compris les frais, les politiques et l'invalidation des résultats en cas de mauvaise conduite, d'irrégularité ou de violation des normes d'éthique et de professionnalisme de l'IIA.

J'accepte que l'IIA ait le droit de retenir ou d'invalider toute note d'examen lorsque, selon l'IIA, il existe une base de bonne foi pour mettre en doute la validité d'une note pour quelque raison que ce soit, et je perdrai mes droits d'inscription à l'examen.

Je comprends que si je n'accepte pas cet accord de non-divulgation et ces conditions, je ne serai pas autorisé(e) à passer l'examen et je perdrai mes frais d'examen.

Participation aux enquêtes : J'accepte de coopérer et de participer pleinement à toute enquête menée par l'Institut des auditeurs internes (IIA). Cela implique de fournir des informations véridiques et complètes, d'assister aux entretiens et de se conformer à toute autre demande raisonnable formulée par l'IIA au cours de l'enquête.

ANNEXE D

Conditions d'éligibilité au programme

Internal Audit Practitioner® (IAP®) Conditions d'éligibilité

Les candidats au programme de **praticien en audit interne** s'engagent à accepter les conditions du programme, notamment à remplir les conditions d'admissibilité, à préserver la confidentialité de l'examen, à respecter les [normes d'éthique et de professionnalisme de l'IIA](#), à suivre et à attester chaque année une [formation professionnelle continue \(FPC\)](#), ainsi que d'autres conditions édictées par le Conseil de certification professionnelle (CCP) de l'IIA.

Les conditions d'admission au programme IAP comprennent une pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement. Avant qu'une candidature au programme IAP puisse être approuvée, tous les documents doivent être reçus et approuvés par le personnel de certification de l'IIA.

La période d'admissibilité au programme IAP est de deux ans. Les candidats admis au programme IAP ont deux ans pour réussir l'examen IAP (CIA Part-1) à compter de la date d'admission au programme.

Une fois l'examen réussi, les candidats se verront décerner le titre d'IAP. Les personnes titulaires d'un titre IAP actif peuvent choisir de figurer dans [le registre de certification de l'IIA](#).

Les candidats titulaires d'un titre de PAI actif peuvent s'inscrire au programme de CIA sans avoir à suivre la formation requise. Si la désignation IAP d'un candidat n'est plus active, le candidat devra satisfaire aux exigences établies en matière de formation et/ou d'expérience pour s'inscrire au programme CIA. En outre, les titulaires d'un PAI actif ne devront réussir que les examens CIA Part 2 et Part 3, la partie 1 du CIA ayant été réussie, ils pourront s'inscrire au programme de CIA. De plus amples informations sur le programme IAP sont disponibles sur [le site web de l'IIA](#).

Conditions d'éligibilité au titre de Certified Internal Auditor® (CIA®)

Les candidats au programme CIA s'engagent à accepter les conditions du programme, notamment à remplir les conditions d'admissibilité, à préserver la confidentialité de l'examen, à respecter les [normes d'éthique et de professionnalisme de l'IIA](#), à suivre et à attester chaque année une [formation professionnelle continue \(FPC\)](#), ainsi que d'autres conditions édictées par le Conseil de la certification professionnelle (CCP) de l'IIA.

Pour obtenir le titre de CIA, les candidats doivent satisfaire aux exigences d'entrée et de sortie du programme suivantes. (L'expérience requise est fonction du niveau d'études du candidat, comme indiqué dans le tableau des exigences du programme ci-dessous).

CONDITIONS D'ENTRÉE	PASSER LES EXAMENS	OBTENIR LA CERTIFICATION
Maîtrise*	Peut prétendre à l'obtention de l'ICA. Peut se présenter aux examens (avant d'avoir obtenu l'expérience professionnelle requise). Il faut réussir les trois parties de l'examen avant d'obtenir la certification.	1 an d'expérience en audit interne (ou équivalent).
Licence*	Peut prétendre à l'obtention de l'ICA. Peut se présenter aux examens (avant d'avoir acquis l'expérience professionnelle requise). Il faut réussir les trois parties de l'examen avant d'obtenir la certification.	2 ans d'expérience en audit interne (ou équivalent).
Titulaire du titre de PEI actif	Peut prétendre à l'obtention de l'ICA. Peut se présenter aux examens (avant d'avoir acquis l'expérience professionnelle requise). Il faut réussir les trois parties de l'examen avant d'obtenir la certification.	5 ans d'expérience en audit interne (ou équivalent).
5 ans d'expérience en audit interne*	Peut déposer une demande d'inscription à l'ICA. Peut se présenter aux examens. Il faut réussir les trois parties de l'examen avant d'obtenir la certification.	Aucune expérience supplémentaire n'est requise.

**ou équivalent*

Avant qu'une demande de candidature puisse être approuvée, tous les documents relatifs aux conditions d'entrée (preuve de formation et d'identification) doivent être reçus et approuvés par le personnel de certification de l'IIA. Une fois leur candidature approuvée, les candidats disposent de trois ans pour satisfaire à toutes les exigences de sortie à compter de la date d'approbation de leur candidature.

Les candidats titulaires d'un diplôme universitaire ou d'un titre de PAI actif peuvent s'inscrire au programme de certification et se présenter aux examens avant d'avoir acquis l'expérience professionnelle requise. Toutefois, les candidats ne seront pas certifiés s'ils ne satisfont pas à l'exigence d'expérience au cours de la période d'admissibilité de trois ans du programme. De plus amples informations sur le programme CIA sont disponibles sur [le site web de l'IIA](#).

Expérience équivalente

Une expérience dans les domaines suivants est considérée comme équivalente à une expérience en matière d'audit interne :

- Assurance qualité
- Gestion des risques
- Disciplines d'audit et d'évaluation
- Conformité

Certification in Risk Management Assurance® (CRMA®)

Conditions d'éligibilité

Les candidats au programme CRMA s'engagent à accepter les conditions du programme, notamment à remplir les conditions d'admissibilité, à préserver la confidentialité de l'examen, à respecter les [normes d'éthique et de professionnalisme de l'IIA](#), à suivre et à attester chaque année une [formation professionnelle continue \(FPC\)](#), ainsi que d'autres conditions édictées par le Conseil de certification professionnelle (CCP) de l'IIA.

Les candidats doivent remplir les conditions d'entrée et de sortie du programme suivantes pour obtenir le titre de CRMA.

CONDITIONS D'ENTRÉE	PASSER LES EXAMENS	OBTENIR LA CERTIFICATION
Maîtrise*	Eligible pour postuler à la CRMA. Peut se présenter à l'examen (avant d'avoir acquis l'expérience professionnelle requise). Doit réussir les trois parties de l'examen avant d'obtenir la certification.	1 an d'expérience en audit interne (ou équivalent).
Licence*	Eligible pour postuler à la CRMA. Peut se présenter à l'examen (avant d'avoir acquis l'expérience professionnelle requise). Il faut réussir les trois parties de l'examen avant d'obtenir la certification.	2 ans d'expérience en audit interne (ou équivalent).
Titulaire du titre de PEI actif	Eligible pour postuler à la CRMA. Peut se présenter à l'examen (avant d'avoir acquis l'expérience professionnelle requise). Il faut réussir les trois parties de l'examen avant d'obtenir la certification.	5 ans d'expérience en audit interne (ou équivalent).
5 ans d'expérience en audit interne*	Eligible pour postuler à la CRMA. Peut se présenter à l'examen. Il faut réussir les trois parties de l'examen pour obtenir la certification.	Aucune expérience supplémentaire n'est requise.

**ou équivalent*

Avant qu'un candidat puisse être approuvé dans le programme CRMA, toutes les conditions d'entrée doivent être remplies et la documentation (identification) doit être reçue et approuvée par le personnel de certification de l'IIA.

La période d'admissibilité au programme CRMA est de deux ans. Les candidats disposent de deux ans - à compter de la date à laquelle ils sont admis au programme - pour satisfaire aux exigences de sortie (c'est-à-dire réussir l'examen CRMA et acquérir l'expérience professionnelle requise).

De plus amples informations sur le programme CRMA sont disponibles sur [le site web de l'IIA](#).

Expérience équivalente

Une expérience dans les domaines suivants est considérée comme équivalente à une expérience en matière d'audit interne :

- Assurance qualité
- Gestion des risques
- Disciplines d'audit et d'évaluation
- Conformité

L'Institute of Internal Auditors (IIA) est une association professionnelle internationale dont le siège social se trouve à Lake Mary, en Floride, aux États-Unis. Avec plus de 245 000 membres, l'IIA est la voix mondiale de la profession d'audit interne, l'autorité reconnue, le leader reconnu, le principal défenseur et le principal formateur.

Plus de 200 000 personnes sont certifiées par l'IIA dans le monde. Outre les programmes de certification mondiaux, les membres de l'IIA bénéficient d'avantages tels que l'accès à des réseaux professionnels locaux, nationaux et mondiaux, à des formations de niveau international, à des normes et à des conseils, à la recherche, au développement des cadres, à des opportunités de carrière et à des ressources telles que les Services de qualité de l'IIA (IIA Quality Services, LLC).